



Connaissez-vous l'INDECOSA CGT ?

L'association pour l'INformation et la Défense des Consommateurs Salariés (INDECOSA-CGT) est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail.

Le but qu'elle s'est fixée en 1979 lors de sa création et qui reste son objectif premier encore aujourd'hui, est l'information, la formation, la défense des consommateurs salariés (par salariés l'association entend les salariés avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités), **défense individuelle comme défense collective.**

Reconnue par l'Etat comme une association représentative, INDECOSA participe aux principales instances de concertation où sont débattus avec les pouvoirs publics et les professionnels du commerce et des services, les intérêts des consommateurs.

Ouverte à tous les salariés

Forts d'une longue expérience, les responsables INDECOSA, quasiment toutes et tous des bénévoles, formés au Droit et à la Consommation par l'Association en liaison notamment avec l'université, accueillent dans leurs permanences, afin de les aider, de les conseiller pour que justice leur soit rendue, les consommateurs qui entendent défendre leurs droits individuels et collectifs. Il existe aujourd'hui près de 270 points d'accueil dans les principales villes et dans certaines grandes entreprises.

Ouverte à tous les salariés, INDECOSA-CGT est " l'organisation CGT des consommateurs " et non pas comme souvent cela est dit " l'organisation des consommateurs CGT ", elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT en priorité mais aussi ceux des autres salariés sans distinction.

Elle se finance grâce aux cotisations versées par les adhérents de la CGT, par les subventions que perçoivent toutes organisations de consommateurs, et par la vente de sa revue bimensuelle " IN MAGAZINE ", de son " GUIDE PRATIQUE DE LA CONSOMMATION " ainsi que de diverses publications d'information éditées pour l'information des consommateurs .

Champs d'intervention multiples

Son activité est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'administration de 48 membres, comprenant des représentants des associations locales et départementales, se réunissant au moins deux fois par ans, et d'un bureau de 17 membres se réunissant chaque mois. Elle se réunit en assemblée générale ordinaire tous les deux ans en présence des représentants de toutes les associations locales départementales. C'est l'assemblée générale qui fixe les orientations de travail de l'Association.

Ses champs d'intervention sont multiples puisqu'ils concernent toutes les questions qui naissent du rapport hors travail : transport, logement, prix, assurance, achat de biens de consommation, banque, crédit, démarchage à domicile, enseignement, jeux, loteries, justice, vacances, rapports avec les services publics, surendettement, défense des "exclus"... Elle organise régulièrement et suivant que de besoin des colloques, des conférences, des journées d'étude pour parfaire sa connaissance sur les questions de la consommation en France comme en Europe et pour créer les meilleures conditions de l'information et de la défense des consommateurs.

Ainsi, à titre d'exemples, dans la dernière période elle a organisé des " Assises contre la spirale de l'exclusion " avec les organisations de consommateurs et les organisations caritatives dont les résultats ont fait l'objet d'une publication, un colloque pour la défense des consommateurs en Europe face à la mise en place du "Grand marché unique européen" (règlement des litiges transfrontaliers, marketing et publicité comment protéger le consommateurs...), des journées d'études sur les questions du surendettement, sur le règlement des litiges à la consommation...

<http://www.indecosa.cgt.fr/>

Qui contacter au niveau local?

Une permanence a lieu tous les vendredis après-midi à partir de 14 Heures au siège de l'Union Locale d'Hagondange.

Pour tous renseignements s'adresser à :Dominique ABINA

**Union Locale C.G.T
13, rue de Metz 57300 Hagondange**

Téléphone : 03-87-70-12-30

Fax : 03-87-71-39-19

ulcgt.hagondange@wanadoo.fr ou
dominique.abina@dgfp.finances.gouv.fr